

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 06/05/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20210504-117451-DE-1-1

**Séance du mardi 4 mai 2021
D-2021/154**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 4 mai 2021, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Géraldine AMOUROUX et Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM présents à partir de 15h31, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h25, Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18h00, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h00

Excusés :

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Attribution de subventions en faveur des associations. Fonds de Soutien Exceptionnel. Covid-19-2021. Adoption. Autorisation

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19 la Ville de Bordeaux a créé en 2020 un Fonds de Soutien Exceptionnel dédié aux associations du territoire dont la situation financière était fortement impactée par la crise sanitaire.

Les mesures sanitaires qui en découlent ont fortement impacté le secteur associatif et perdurent encore aujourd'hui.

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux souhaite renouveler son soutien financier aux structures les plus fragilisées et propose de reconduire ce dispositif pour l'année 2021.

Il est proposé de doter ce fonds d'une enveloppe de 500 000 euros et de conduire l'analyse des dossiers sur les critères suivants :

- Perte de chiffre d'affaire net liée à la crise sanitaire (déduction faite des charges annulées ou reportées sur les exercices suivants)
- Difficultés de trésorerie prévisibles pour l'exercice en cours
- Maintien des contrats de travail ou d'engagements divers malgré les annulations et les reports
- Prise en compte des autres aides obtenues

Pour les associations qui bénéficieront d'une aide dans le cadre de ce fonds et feront une demande d'aide au fonctionnement pour l'exercice 2022, un éventuel retour à meilleure fortune sera pris en compte dans le cadre de la subvention allouée pour 2022.

Les dossiers ont fait l'objet d'une instruction par chacune des Directions thématiques et les montants ici proposés ont fait l'objet d'une validation par chaque élu thématique.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **164 295 euros** et de la répartir de la manière suivante :

DIRECTION DE L'ENERGIE, DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Association bénéficiaire	Montant de la subvention
	En euros
AREMACS	7 000
TOTAL	7 000

DIRECTION DES SPORTS

Association bénéficiaire	Montant de la subvention
	En euros
L'AIGLON CENTRE DE JEUNESSE	2 000
DOJO	2 000
TOTAL	4 000

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Association bénéficiaire	Montant de la subvention
	En euros
LA MAISON D'ELISABETH	4 000
SAVEURS QUOTIDIENNES	5 000
YAKAFAUCON	5 000
LE GARAGE MODERNE ATELIERS ASSOCIATIFS	32 000
GARGANTUA	30 000
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	30 000
TOTAL	106 000

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Association bénéficiaire	Montant de la subvention
	En euros
FUZZ CORPORATION	4 000
ASSOCIATION CULTURE ET MUSIQUE DE L'ESTUAIRE	1 000
IDEALS THEATRE	1 000
PETRONILLE, PATRIMOINE ET DECOUVERTE	2 000
PAUL LES OISEAUX	5 000
LA COMA	6 000
L'AGENCE CREATIVE	2 295
DARWIN CLIMAX COALITIONS	15 000
THEATRE POPULAIRE JOB	8 000
LE POQUELIN THEATRE	3 000
TOTAL	47 295

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2021.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2021 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2019.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 mai 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Camille CHOPLIN

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2021 SUR LA BASE DES MONTANTS 2019
L'AIGLON CENTRE DE JEUNESSE	117,90 €
DOJO	5 680,62 €
SAVEURS QUOTIDIENNES	1 563,00 €
YAKAFAUCON	5 910,96 €
FUZZ CORPORATION	8 490,72 €
PETRONILLE, PATRIMOINE ET DECOUVERTE	6 042,00 €
L'AGENCE CREATIVE	7 480,00 €
LE POQUELIN THEATRE	3 352,04 €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	8 760,38 €
GARGANTUA	5 600,00 €